

Direction départementale des Territoires et de la Mer Morbihan

Demande de dérogation aux articles L.411-1 du Code de l'environnement.

service Eau. Nature et Biodiversité Unité Nature, Forêt,

Participation du public du 05 au 19 novembre 2019 inclus

Chasse

Dérogation pour l'effarouchement de Goéland argenté (Larus argentatus) et Mouette rieuse (Chroicocephalus ridibundus) sur le site de stockage de déchets non dangereux sur la commune de Gueltas

1 allée du Général Le Troadec BP 520 56019 Vannes

NOTE DE PRESENTATION

SUEZ RV Ouest sollicite, sur la base de l'article L.411-2-4 du code de l'environnement, une dérogation aux interdictions visées à l'article L.411-1 dudit code pour :

◊ la perturbation intentionnelle de Goélands argentés (Larus argentatus) et de Mouette rieuse (Chroicocephalus ridibundus) par effarouchement, à l'aide de rapaces (Buse de Harris et Faucon pèlerin) et utilisation d'effaroucheurs pyrotechniques. Cette opération est menée par un fauconnier spécialisé.

L'objectif de l'opération envisagée est de limiter les nuisances sur le site et sur les habitations et cultures riveraines.

En application des articles L.123-19 et L.123-19-2 du code de l'environnement, relatifs à la participation du public aux décisions administratives ayant une incidence sur l'environnement, le dossier portant demande de dérogation pour perturbation intentionnelle d'individus appartenant aux espèces protégées (Larus argentatus et Chroicocephalus ridibundus) accompagné de la présente note d' information est rendu accessible au public pendant une durée de quinze jours francs du 05 au 19 novembre 2019 inclus directement en ligne sur le site Internet des services de l'État du Morbihan.

L'ensemble du dossier est également consultable à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer au 1 allée du Général Le Troadec à Vannes, sur rendez-vous durant la période de participation du public (contact au secrétariat de l'unité Nature, Forêt, Chasse tél: 02 56 63 74 89).

Pendant cette période, le public pourra faire valoir ses observations soit par mail à l'adresse suivante: ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr soit par courrier à la DDTM du Morbihan-Service Eau, Nature et Biodiversité - Unité Nature, Forêt et Chasse - procédure de participation du public -1 allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex.

Le chef du service eau, nature et biodiversité,

Jean-François Chauvet